## République Française COMMUNE DE MONTLAUX

6

Nombre de membres	Séance du 16 septembre 2021
en exercice: 11	L'an deux mille vingt-et-un et le seize septembre l'assemblée régulièrement
	convoquée le 16 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 7	Sont présents: Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL,
	Céline DROUIN, Laurent JOYCE, Jean PEMEANT, Stéphane SABATIER
Votants: 11	Représentés: Elsa BELLU par Céline DROUIN, Sylvie BITTERLIN par Céline
	DROUIN, Michel BRESSAND par Stéphane BELVAL, Valérie D'AQUINO par
	Camille FELLER
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean PEMEANT

## Objet: DEMANDE FINANCEMENT MATERIEL DE CUISINE DU BAR-RESTAURANT - DE 2021 060 Annule et remplace la délibération n° 2021-056 du 24 août 2021

Madame le maire rappelle le projet approuvé lors de la séance du 28 décembre 2016 par délibération numéro 59-2016 sur la construction d'un Bar - Restaurant type "bistrot de pays" dernier commerce de proximité de la commune.

La commune a obtenu différents financements : Région Sud (FRAT) et de l'Etat au titre de la DETR, fonds de concours de la Communauté de Communes Pays Forcalquier Montagne de Lure et autres financements uniquement sur la construction des bâtiments.

La commune travaille avec la Fédération des Bistrots de Pays et le bureau d'étude Authenthis, depuis le début du projet. Pour la viablité du futur commerce, il conviendrait qu'il soit bien équipé et de fournir le gros matériels de cuisine aux futurs gérants.

Elle donne lecture aux membres du conseil lecture des trois estimatifs réalisés par le bureau d'étude Authentis :

- matériel chaud,
- matériel froid,
- matériel bar.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :		Recettes:		
Chaud	25 750,00 €	Fonds National		
Froid	18 250,00 €	d'Aménagement du Territoire (FNADT)	14 000,00 €	23.3 %
- 11-1-	·	Fonds de Concours	1400000	22.2.04
Bar	16 000,00 €	CCPFML Conseil Départemental	14 000,00 € 18 000,00 €	23.3 % 30 %
		Autofinancement	16 000,00 €	30 70
		propre	14 000,00 €	23.3 %
Montant total HT	60 000,00 €	Montant total	60 000,00 €	100 %

APPROUVE la réalisation de ces opérations et leurs estimations financière d'un montant cumulé de 60 000,00€ hors taxes et autorise Madame la Maire à consulter les différentes entreprises spécialisées.

SOLLICITE un financement au titre de la Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, pour un montant de 14 000,00€

SOLLICITE un financement au titre du contrat de contracturalisation territoriale auprès du Conseil Départemntal pour un montant de 18 000,00€

SOLLICITE un financement au titre du Fonds de Concours auprès de Communauté de Communes Pays Forcalquier Montagne de Lure pour l'année 2021 un montant de 14 000,00€

AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

## Objet: NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT CONDUITES EAU - DE 2021 061

Madame la Maire rappelle la délibération numéro 031-2021 du 13 avril 2021 concernant le projet de remplacement de conduite d'eau le long du chemin des Moulins et de la conduite de la source à l'entrée du village qui datent des années 1970 soit environ 50 ans.

Le schéma directeur d'eau a mis en évidence la nécessité de remplacer ces conduites âgées.

Madame la Maire fait lecture des deux devis reçus de l'entreprise Parraud et INEO :

- conduite chemin des cadets le long du chantier de construction bistrot-mairie:
- conduite de la station pompage à la station d'épuration lié au projet d'enfouissement du SD.

La commune a obtenu la DETR2021 pour une partie de ce programme pour un montant de 7 397€ soit 22 %; Le dossier a été déposé en avril 2021 auprès du Conseil Départemental, il sera proposé lors de la prochaine programmation d'octobre pour un montant de 10 026€ soit 30%.

D'une part, l'entreprise INEO a modifié son offre, nous obligeant à solliciter un nouveau devis à l'entreprise PARRAUD

D'autre part l'Agence de l'Eau nous a informé que notre dossier n'a pas été retenue du fait de l'absence de contrat de entre l'agence de l'eau et la communauté de communes. Par conséquent, Madame le maire propose de modifier le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, donne lecture des devis et du nouveau plan de financement, après délibération à l'unanimité

**APPROUVE** les devis présentés, la réalisation de cette opération et son estimation financière d'un montant de 33 420,00€ hors taxes

SOLLICITE un fond de concours 2021 auprès du CCPFML (com - 1000 habs) pour un montant de 8 020,80 € soit 24%

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses :		Recettes:		
PARRAUD TP	22 988,00 €	DETR 2021	7 397,00 €	22 %
(remplacement		Fonds de Concours		
conduites)		CCPFML	8 020,80 €	24 %
INEO (surlargeur	8 337,00 €	Conseil Départemental		
tranchées)		Autofinancement	10 026,00 €	30 %
		propre		
			8 020,80 €	24 %
Dépenses imprévus	2 095,00 €			
Montant total HT	33 420,00 €	Montant total	33 420,00	100 %

AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Madame la Maire Camille FELLER Monsieur le secrétaire Jean PEMEANT

p (th